

BOURSES CHARLES-DE KONINCK

La Bourse Charles-De Koninck et la Bourse de soutien Charles-De Koninck sont des bourses d'excellence octroyées à des étudiants préparant à plein temps une thèse de doctorat destinée à être soutenue à la Faculté de philosophie de l'Université Laval. Elles sont offertes chaque année par voie de concours, mais comme les bourses sont renouvelables une 2^e année, il peut arriver, certaines années, que les fonds disponibles ne permettent l'attribution d'aucune nouvelle bourse.

Le principal donateur, Monseigneur Alphonse-Marie Parent, désire honorer par ces bourses la mémoire du philosophe Charles De Koninck, ancien professeur (1934-1965) et doyen (1939-1956; 1964-1965) de cette Faculté. Le Fonds de la Chaire La philosophie dans le monde actuel contribue également au financement des bourses, de même que la Fondation de l'Université Laval, qui y dédie certains dons particuliers.

VALEUR

La valeur de la Bourse principale est de 20 000 \$ par année. La valeur de la bourse de soutien est pour sa part de 10 000 \$ par année, plus les droits de scolarité valables pour les étudiants québécois (voir Règlement de la bourse). Cette dernière bourse peut toutefois être cumulée à d'autres bourses jusqu'à un maximum de 20 000 \$.

La Bourse Charles-De Koninck et la bourse de soutien Charles-De Koninck sont renouvelables une deuxième année moyennant certaines conditions (voir la section Durée, validité et modalités des versements du Règlement de la bourse).

ADMISSIBILITÉ

- Toute personne qui satisfait aux conditions d'admission au programme de doctorat de la Faculté de philosophie de l'Université Laval (voir Règlement de la bourse).
- Toute personne déjà inscrite au doctorat en philosophie à l'Université Laval ou dans une autre Université, n'ayant pas complété plus de quatre trimestres d'inscription à temps plein.

CRITÈRES DE SÉLECTION

L'excellence du dossier est le critère déterminant pour l'obtention de ces bourses.

Le Comité de sélection établi par le donateur examine les dossiers et recommande les personnes les mieux qualifiées au Comité des bourses de l'Université Laval. L'examen des dossiers se fera selon les critères suivants :

1. L'ensemble des réalisations antérieures attestées par le CV et tout particulièrement les résultats scolaires antérieurs, leur excellence et leur progression.
2. Les progrès du candidat selon l'évaluation confidentielle du directeur de la recherche antérieure ou de la recherche en cours.
3. La recommandation confidentielle d'un autre répondant ayant une bonne connaissance du candidat.
4. La qualité du projet personnel de recherche et du plan de travail. Le Comité de sélection peut à ce sujet, le cas échéant, demander l'avis d'experts dans le champ particulier visé.

Si, lors d'un concours annuel, aucune candidature ne satisfait les critères d'excellence requis, le Comité se réserve le droit de ne pas attribuer de bourses cette année-là.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit contenir les pièces suivantes :

1. Une lettre exposant les motifs de la demande et précisant le type de bourse sollicitée.
2. Une description du projet de thèse de doctorat et un plan de travail, le tout ne dépassant pas 5 pages à double interligne (caractères Times 12 ou l'équivalent).
3. Un curriculum vitae à jour.
4. Un relevé de notes officiel (pour les relevés de l'UL seulement, la copie non-officielle est acceptée) faisant état des résultats scolaires antérieurs pour les 1^{er} et 2^e cycles d'études. Dans le cas des institutions qui n'émettent pas de relevés de notes officiels, des photocopies certifiées conformes sont exigées.
5. Une évaluation confidentielle du directeur de la recherche antérieure ou de la recherche en cours acheminée par courriel directement à Suzanne.Boutin@fp.ulaval.ca et qui sera ajoutée au dossier de candidature.
6. La recommandation d'un autre répondant adressée directement à Suzanne.Boutin@fp.ulaval.ca.

NOTES

- Il n'y a pas de formulaire spécifique au concours.
- Pour être inscrits à l'Université Laval à la session prochaine d'automne, les étudiants étrangers doivent faire parvenir leur dossier complet de demande d'admission au Bureau du registraire avant le 26 février. Vous pouvez faire une demande d'admission en ligne à l'adresse suivante : <http://www2.ulaval.ca/admission/depousez-votre-demande-dadmission.html>.
- Une offre d'admission n'implique pas une offre de bourse.
- 1 dossier complet numérisé doit être acheminé par courriel à Suzanne.Boutin@fp.ulaval.ca avant le 31 mars.
- Les résultats du concours seront annoncés vers la mi-mai.
- Le règlement des bourses Charles-De Koninck et tout autre renseignement peuvent être obtenus sur le site de la Faculté au : <http://www.fp.ulaval.ca/soutien-financier/bourses-et-aide-financiere/>.

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination.